

**16^{ème} SALON DES MÉTIERS D'ART
DES ARMÉES DU NORD-EST
BÉTHUNE**

RÈGLEMENT PARTICULIER

PRÉAMBULE

Le présent règlement particulier s'ajoute au règlement général des salons régionaux des métiers d'art de la Fédération des Clubs Sportifs et Artistiques de la Défense.

ARTICLE 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Sous le haut patronage du Ministre de la Défense et placé sous la présidence du Président de la Fédération des Clubs Sportifs et Artistiques de la Défense, le 16^{ème} salon des métiers d'art des Armées du Nord-Est se tiendra du 13 au 15 mai 2011, à **BÉTHUNE** (Pas de Calais).

Ce salon est organisé par la ligue Nord, avec le soutien de proximité du Club Sportif et de Loisirs de la Gendarmerie de Villeneuve d'Ascq.

Le vernissage aura lieu le 12 mai 2011 à 18h30, sur invitation, dans la *Salle Olof Palme La Rotonde 1er étage centre commercial 62400 BÉTHUNE*

ARTICLE 2 - NOMBRE D'ŒUVRES

Chaque exposant pourra présenter un maximum de 3 œuvres toutes disciplines confondues (cf. liste en annexe du règlement général). Ces œuvres seront obligatoirement originales.

En ce qui concerne l'encadrement, il est rappelé qu'un exposant ne peut proposer qu'une seule œuvre dans cette discipline.

L'exposant devra numéroter ses œuvres dans un ordre préférentiel pour le cas où le comité de sélection et de placement serait conduit à limiter le nombre d'œuvres en fonction de la place disponible.

Les réalisations de petites dimensions, si elles sont regroupées dans un même cadre, ne sont comptées que pour une unité.

Les réalisations de dimensions supérieures à 1 m sur 2 m ou d'un poids supérieur à 45 kg pourront être refusées.

ARTICLE 3 - INSCRIPTION

Pour pouvoir participer, chaque exposant devra adresser à la ligue Nord **avant le 18 mars 2011**, terme de rigueur, un dossier comprenant :

- la fiche d'inscription n° 1 (jointe au présent règlement), dûment remplie et signée,

- une enveloppe blanche de **format 22 x 11 timbrée au tarif en vigueur** pour l'expédition de l'invitation,

.../...

- le règlement des droits d'inscription, définis ci-après, payables uniquement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de la **FCSAD (un chèque par exposant, sur lequel apparaît clairement le nom de l'artiste)**.

Le terme fixé pour l'envoi des inscriptions est impératif pour permettre la composition et la réalisation du catalogue.

Le dossier doit être expédié à l'adresse suivante :

**FCSAD Secrétariat de la Ligue Nord
42, rue du magasin
59000 LILLE
Tél : 03 28 38 27 71**

RAPPEL IMPORTANT : Une copie de la fiche n° 1 doit être adressée au secrétariat de la ligue d'appartenance de l'exposant pour l'organisation du transport des œuvres.

ARTICLE 4 - DROIT D'INSCRIPTION

Exception faite des invités d'honneur, les exposants acquitteront un droit d'inscription pour chacune des œuvres proposées conformément à l'article 7 du règlement général :

- | | | |
|--|---|----------------------|
| - valeur déclarée inférieure à 299 Euros | : | 6 Euros par œuvre ; |
| - valeur déclarée comprise entre 300 et 799 Euros | : | 11 Euros par œuvre ; |
| - valeur déclarée comprise entre 800 et 1499 Euros | : | 21 Euros par œuvre ; |
| - valeur déclarée comprise entre 1500 et 4600 Euros*
(*valeur maximale d'assurance) | : | 35 Euros par œuvre. |

Les exposants sont seuls responsables du choix de leurs envois. Ils ne pourront en aucun cas prétendre au remboursement des droits versés pour leurs œuvres non retenues par le comité de sélection et de placement.

ARTICLE 5 – EXPÉDITION, DÉPÔT, RESTITUTION DES ŒUVRES

a) **Expédition** : les œuvres seront emballées et expédiées conformément aux prescriptions de l'article 10 du règlement général.

Les exposants pourront :

- apporter et reprendre eux-mêmes leurs œuvres,
- confier leurs œuvres à des transporteurs ou à tout autre mandataire.

Dans tous les cas, ils placeront la notice de dépôt (n° 2) dûment remplie, signée et insérée dans une pochette collée sur l'emballage. Ils s'assureront que les œuvres soient mises à disposition du comité d'organisation en temps voulu.

Les œuvres acheminées par envoi groupé devront porter, en plus des coordonnées du propriétaire, du club et de la ligue d'appartenance, le nom du centre de regroupement pour le transport.

b) **Dépôt des œuvres** : les œuvres **accompagnées de la fiche de dépôt n° 2**, seront déposées pour les envois groupés ou individuels, aux dates et horaires suivants :

le lundi 9 mai 2011 de 9h à 14h
Salle Olof Palme 1er étage
La Rotonde
centre commercial
62400 BÉTHUNE

c) **Restitution des œuvres** : les œuvres seront retirées impérativement, sur présentation de la fiche de retrait n° 3, les jours et horaires suivants :

le lundi 16 mai 2011 de 9h à 14h
salle Olof Palme 1er étage
La Rotonde
centre commercial
62400 BÉTHUNE

Passés ces délais, elles ne seront pas réexpédiées mais entreposées par les organisateurs, aux frais de l'exposant.

ARTICLE 6 - ASSURANCES

La FCSAD assure les œuvres de clou à clou conformément à l'article 16 du règlement général.

En cas de sinistre constaté à la réception ou durant la manifestation, la ligue organisatrice, ou le club support, devra immédiatement effectuer une déclaration avec accusé de réception auprès de l'assureur avec copie à la FCSAD.

En cas de sinistre au retrait de l'œuvre, l'artiste devra effectuer une déclaration à la ligue organisatrice, avec accusé de réception, dans les cinq jours suivant le retrait des œuvres. Sont exclus de la garantie les dommages causés en raison d'emballages défectueux ou insuffisants, sur constatation du comité de sélection et de placement.

La valeur prise en compte est celle déclarée sur la fiche d'inscription.

Le détail de cette couverture figure dans la police d'assurance jointe.

ARTICLE 7 - DISPOSITIONS PENDANT LE SALON

L'entrée du salon sera libre les : **vendredi 13 mai de 14h à 18h30 samedi 14 mai et dimanche 15 mai de 10h à 18h30**

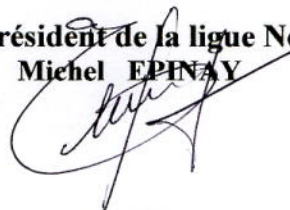
Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser :

LEFORT Maryse
130 F Appt 44 rue Faidherbe

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Tél : 06 81 56 35 34

Le Président de la ligue Nord FCSAD
Michel EPINAY



PIECES JOINTES :

- Fiche n° 1 : inscription
- Fiche n° 2 : dépôt des œuvres
- Fiche n° 3 : retrait des œuvres
- police d'assurance GMF

**16^{ème} SALON DES MÉTIERS D'ART
DES ARMÉES DU NORD-EST
BÉTHUNE**

FICHE À
ENVOYER
POUR
FIGURER AU
CATALOGU
E

FICHE N° 1 - INSCRIPTION

À retourner dûment remplie et signée, impérativement avant le *18 mars 2011*

Adresser cette fiche à : **FCSAD Secrétariat de la Ligue Nord
42, rue du magasin
59000 LILLE**

Nom : Prénom usuel :
 Adresse (complète) :
 Téléphone (**obligatoire**) : Fixe : portable :
 N° de licence FCSAD :
 Date de naissance (**OBLIGATOIRE** : pour le prix du jeune artiste) :
 Nom du club d'appartenance (impératif) : N° :
 Centre de regroupement (éventuellement) :

3 Œuvres maximum	TITRES DES ŒUVRES	VALEUR DÉCLARÉE (1)	NATURE DES ŒUVRES (2) (Différents métiers : terre, bois, cuir, reliure, etc...)	FORMAT DIMENSIONS POIDS	RESERVE : R VENTE : V (3)
<i>Exemple</i>	<i>Les papillons Plat Iris</i>	<i>150 euros 228 euros</i>	<i>Métiers du tissu (patchwork, dentelle, etc...) Loisirs créatifs (cartonnage, tableau 3D, etc...)</i>	<i>500 gr 1 Kg</i>	<i>R V</i>
1					
2					
3					

Lu et approuvé les règlements du salon (général et particulier)

Date et Signature de l'exposant :

(1) doit être en conformité avec l'article 4 du règlement particulier. Valeur prise en compte en cas de sinistre ou de vente directe par l'artiste à un particulier ou pour un prix spécial .

(2) voir annexe au règlement général.

(3) **R** : « réservé » : non proposé à la vente directe ou pour un prix spécial ; **V** : peut être proposé à la vente directe ou pour un prix spécial.

AVIS TRÈS IMPORTANT :

Pour les œuvres présentant des techniques nouvelles ou particulières, joindre une notice explicative décrivant la technique.

Chèque de règlement des droits d'inscription joint à la présente fiche conformément aux modalités prévues par le règlement particulier (articles 3 et 4)

COPIE DE LA FICHE N° 1 À FAIRE PARVENIR IMPÉRATIVEMENT À LA LIGUE D'APPARTENANCE PAR LE CLUB POUR LE TRANSPORT DES ŒUVRES.

